

## Plan d'activité 2002 - 2004

**Légende:** Plan d'activité de la Banque européenne d'investissement pour la période 2002-2004.

**Source:** Le Groupe BEI - Rapport d'activité 2001. Le Plan d'Activité 2002 - 2004. [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Banque européenne d'investissement, [11.03.2003]. Disponible sur <http://www.eib.org/pub/report/fr/t03.htm>.

**Copyright:** (c) Banque européenne d'investissement

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/plan\\_d\\_activite\\_2002\\_2004-fr-bd10a410-ab86-496e-9b13-ce0bab9f778d.html](http://www.cvce.eu/obj/plan_d_activite_2002_2004-fr-bd10a410-ab86-496e-9b13-ce0bab9f778d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Le Plan d'Activité 2002 – 2004

Elaboré pour la première fois sur l'initiative du Conseil des gouverneurs de juin 1998, le Plan d'Activité est un document stratégique, approuvé par le Conseil d'administration, permettant de définir une politique à moyen terme et de fixer des priorités opérationnelles au regard des objectifs assignés à la Banque par ses gouverneurs pour assurer la réalisation des missions de la Banque définies au titre de l'article 267 du traité instituant la Communauté européenne. C'est également un instrument d'appréciation ex-post de l'activité de la BEI. Il couvre une période de trois ans, mais les perspectives stratégiques peuvent être adaptées durant cette période pour tenir compte des nouveaux mandats et de l'évolution du contexte économique. Le Plan d'Activité, adopté en décembre 2001, couvre la période 2002 - 2004.

L'activité de prêt est orientée selon cinq priorités opérationnelles :

1. Le **développement régional** et la cohésion économique et sociale au sein de l'Union : c'est la priorité numéro un de la Banque, qui s'assigne pour objectif de maintenir à 70 % au moins la part de ses prêts individuels dans les zones assistées de l'Union, l'objectif étant de 50 % pour ses prêts globaux. Dans la réalisation de ces objectifs, la Banque coopère étroitement avec la Commission afin de maximiser l'efficacité complémentaire des instruments financiers et budgétaires mis en œuvre par les deux institutions. La Banque continue d'affiner son approche en matière de prêts au développement régional. Elle met au point, à cette fin, une série d'indicateurs de performance des projets (voir encadré page 13).
2. La mise en œuvre de l'« **Initiative Innovation 2000** », appuyant l'émergence en Europe d'une économie fondée sur l'information et la connaissance. Les objectifs, en ce domaine, sont notamment le développement des prêts en faveur des réseaux des technologies de l'information et de la communication, la recherche et développement, le développement des PME et la diffusion de l'information, dont l'audiovisuel. En matière de recherche et de soutien aux objectifs de l'Union européenne dans le secteur audiovisuel, des modalités de coopération renforcée avec la Commission ont été introduites en 2001.
3. La stratégie de prêt en faveur de la protection de l'**environnement** et l'amélioration de la qualité de la vie a été repensée et une nouvelle structure environnementale a été créée au sein des services (voir encadré page 17). Afin de mieux informer le public du soutien que la Banque apporte à cet objectif primordial, la BEI a publié sur son site internet sa nouvelle déclaration environnementale et des notes de synthèse sur les changements climatiques et le développement durable. Là encore, la coopération avec la Commission ainsi qu'avec d'autres institutions financières demeure essentielle.
4. La préparation à l'adhésion des **pays candidats** continue à mobiliser toute l'attention de la Banque. Elle limite, à cet effet, son objectif de croissance des prêts dans l'Union pour dégager une plus grande marge de manœuvre pour les prêts dans ces pays. Sa stratégie de prêt a été réexaminée (voir encadré page 20). Le FEI a également élargi ses activités de capital-risque aux pays préadhésion qui devraient recevoir 10 % de sa capacité d'investissement.
5. La Banque apporte son soutien à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération avec les **pays partenaires** :
  - dans les pays du *bassin méditerranéen*, la première priorité est de financer des projets qui répondent à l'objectif du Partenariat euro-méditerranéen lancé à Barcelone en novembre 1995. A cette fin, la BEI conduit sa politique de prêts suivant trois axes : le développement du secteur privé et le renforcement du secteur financier local ; la création d'infrastructures de base, notamment dans le secteur de la protection de l'environnement ; le soutien de projets de dimension régionale issus de la coopération entre les pays concernés ;
  - dans les *Balkans*, la BEI a mis en œuvre le Programme prioritaire de reconstruction (« Quick Start Package ») et s'est vue confier un rôle primordial dans la mise en œuvre d'un second programme de relèvement de l'économie, l'accent étant mis en particulier sur le financement de projets transfrontaliers d'intérêt régional dans les domaines des transports et de l'énergie ;

- le financement de projets d'intérêt mutuel continuera à être la priorité dans les pays d'*Amérique latine et d'Asie* où la coopération avec des institutions de financement multilatérales et bilatérales sera poursuivie et élargie ;

- dans les pays *ACP*, dans la lignée des objectifs généraux de l'accord de Cotonou, la première priorité sera le soutien au secteur privé. La Banque cherchera également à financer, sur une base sélective, des projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

En complément de ses priorités principales, le Plan d'Activité indique également que le financement des **PME**, à travers des prêts globaux et de l'activité de capital-risque, continuera à mobiliser les efforts du Groupe BEI. Une réflexion sur de nouveaux produits est en cours. Le soutien aux **RTE** (réseaux transeuropéens) de transport et d'énergie sera maintenu, les financements de type PPP étant davantage favorisés, à la fois sur le plan géographique et sur le plan sectoriel. En ce qui concerne le **capital humain**, il sera progressivement étendu à l'extérieur de l'Union.